



23^e session du groupe de travail de l'examen périodique universel RWANDA

Intervention du Luxembourg

(Genève, le 4 novembre 2015)

MR. DA CRUZ

Monsieur le Président,

Ma délégation se félicite des avancées réalisées par le Rwanda sur le plan normatif dans le domaine des libertés fondamentales. Le Luxembourg demeure toutefois préoccupé par l'environnement peu favorable à l'épanouissement de la société civile. Nous sommes également inquiets devant la persistance d'inégalités régionales et de la discrimination qui entrave la jouissance effective des droits économiques et sociaux des personnes vulnérables.

Mon pays souhaite formuler les recommandations suivantes :

- 1. Appliquer et renforcer les mesures visant à lutter contre la pauvreté, en portant une attention particulière aux femmes, ainsi qu'aux personnes vivant dans les zones rurales ;
- 2. Adopter des mesures appropriées pour assurer la protection des défenseurs des droits de l'homme, des journalistes et des opposants politiques contre des actes d'agression ou d'intimidation ;
- 3. Donner suite à la recommandation du Comité sur les droits de l'enfant de consacrer davantage de moyens à l'amélioration de la qualité du système d'éducation.
- 4. Ratifier le Statut de Rome de la Cour pénale internationale.

Finalement, le Luxembourg se félicite de l'invitation permanente adressée par les autorités rwandaises aux titulaires de mandat des procédures spéciales.

Je vous remercie.